

TITRE DE SÉJOUR : OÙ FAIRE
MES DÉMARCHES ?

Bienvenue à TOUS les étudiants !

AU STUDENTS WELCOME DESK :

Pour **les étudiants, les stagiaires et leurs conjoints**, pour les démarches de 1ère demande de titre de séjour ou de renouvellement, pour demander un duplicata, signaler les changements de département, les changements d'état-civil, les demandes de **prolongation de séjour à des fins de recherche d'emploi**, les renouvellements "jeune au pair" (CST étudiant 1202), et **les ressortissants canadiens sous Visa Vacances Travail**.

Astuce : Étudiants, faites contrôler votre dossier par votre établissement et gagnez du temps ! Liste des pièces et des établissements partenaires au verso.

Students Welcome Desk
90 rue Pasteur – Lyon 7ème
Du 3 septembre au 29 novembre 2019,
du lundi au vendredi, de 9h à 16h30

À L'ESPACE ULYS :

Pour les chercheurs et doctorants détenteurs d'un visa "Passeport Talent Chercheur", et leurs familles (sur RDV*).

Espace ULYS - Centre EURAXESS
92 rue Pasteur - Lyon 7ème

*RDV par mail ou par téléphone :
information@espace-ulyes.fr
04 85 25 95 94



EN PRÉFECTURE :

Pour les changements d'adresse intra-départementale (à partir de 9h), le complément de dossier (à partir de 13h), le renouvellement de récépissé (à partir de 13h), la 1ère demande de titre "jeune au pair" (sur RDV*) ou les changements de statut d'étudiant à salarié (sur RDV*).

Préfecture du Rhône
Direction de la Citoyenneté,
de l'Immigration et de l'Intégration
97 rue Molière (angle rue de Bonnel) - Lyon 3ème

*RDV en ligne sur le site de la Préfecture :
www.rhone.gouv.fr

EN LIGNE : VALIDATION DU VLS-TS

Vous venez d'arriver en France avec un visa long séjour valant titre de séjour "ÉTUDIANT" ?

Dans les 3 mois suivant votre arrivée en France, vous devez impérativement valider votre **Visa Long Séjour valant Titre de Séjour (VLS-TS)**.

La démarche est totalement dématérialisée.

Rendez-vous sur le site dédié :

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>

À l'issue de la validation de votre VLS-TS, n'oubliez pas d'effectuer les démarches afin de vous affilier à la Sécurité sociale sur le site dédié : <https://etudiant-etranger.ameli.fr> !

TITRE DE SÉJOUR "ÉTUDIANT" :
LES JUSTIFICATIFS

Bienvenue à TOUS les étudiants !

Faites vérifier votre dossier par votre référent établissement et gagnez du temps !

Vous êtes étudiant à l'Université Claude Bernard Lyon 1, l'ENS de Lyon, l'Ecole Centrale de Lyon, l'ENTPE, emlyon business school, l'ECAM Lyon, l'Institut catholique de Lyon : des référents vous accompagnent pour vérifier l'ensemble des pièces administratives de votre dossier pour votre titre de séjour étudiant.

FURNIR ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES DE TOUS LES DOCUMENTS. Merci de ne pas utiliser d'agrafes.

**DEMANDE DE CARTE DE SÉJOUR
"ÉTUDIANT" :**

• **Visa** (première demande) ou **titre de séjour** (renouvellement).

• **Passeport en cours de validité**

• **Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :**

- factures (eau, gaz, électricité, téléphone fixe, accès à internet) ou assurance habitation
- en cas d'hébergement par un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée + copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour + justificatif de son domicile

Attention : les quittances de loyer établies par des particuliers et les factures de téléphones portables ne sont pas acceptées.

• **3 photographies d'identité identiques**, récentes, tête nue et de face, non découpées, fond blanc interdit (norme ISO/IEC 19794-s : 2005).

• **Certificat de scolarité pour la nouvelle année.** Les attestations de pré-inscription ne sont pas acceptées.

• **Justificatif de vos ressources :** les ressources mensuelles doivent être au moins égales à 615€ :

- si vous êtes boursier : attestation de bourse précisant le montant et la durée de la bourse,
- si vous travaillez : vos 3 derniers bulletins de paie,
- si vous êtes pris en charge par un tiers : les attestations bancaires de virements réguliers,
- si vous disposez de ressources suffisantes : attestation bancaire de solde créditeur suffisant.

DEMANDE DE RENOUELEMENT :

• **Pièces de demande de carte de séjour "Étudiant"** (liste ci-contre).

• **Relevé(s) de notes de l'année passée** (si vous redoublez, n'hésitez pas à joindre une lettre justificative accompagnée de justificatifs).

• **Attestation d'assiduité aux cours ET de présentation aux examens.**

**DEMANDE DE CARTE DE SÉJOUR
"ÉTUDIANT-PROGRAMME DE MOBILITÉ" :**

• **Pièces de demande de carte de séjour "Étudiant"** (liste ci-contre).

• **Un justificatif** délivré par votre établissement attestant que vous relevez :

- d'un programme de l'Union Européenne
- ou d'un programme multilatéral comportant une période de mobilité dans un ou plusieurs États membres de l'Union Européenne
- ou d'une convention entre au moins deux établissements d'enseignement supérieur dans au moins deux États membres de l'Union Européenne

Le justificatif doit préciser la durée de la formation.

La carte de séjour "Étudiant-programme de mobilité" ne concerne pas les ressortissants algériens ni les ressortissants d'un pays membre de l'Union Européenne.

Attention : cette liste est simplifiée et correspond aux titres de séjour "Étudiant". Vous trouverez les listes complètes des pièces justificatives à fournir selon votre situation (stagiaire, recherche d'emploi, conjoint...) sur le site : <http://69.accueil-etrangers.gouv.fr>